

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la
DORDOGNEArrondissement de
SARLAT

Commune de LIMEYRAT

L'an deux mil vingt trois, le jeudi seize février, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.

Date de convocation : 11 février 2023

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	9
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Présents: M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme GAILLARD Christine, Mme PATRIS Hélène, M. DUMAURE Arnaud.

Absents : M. RAYNAUD Sylvain (procuration à Mme DUMAS Natacha) , Mme MOULINIER Annie (procuration à Mme GAILLARD Christine).

Secrétaire : Mme DUMAS Natacha

N° 2023-05 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat de Territoire pour les travaux de voirie 2023

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le projet de travaux de la voirie pour l'année 2023 et de la nécessité de solliciter une subvention au titre du Contrat de Territoire 2023 auprès du Conseil départemental de la Dordogne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **accepte** le projet de travaux de la voirie pour l'année 2023 tel que présenté par Monsieur le Maire;
- **sollicite** une subvention au titre du Contrat de Territoire 2023 auprès du Conseil Départemental de la Dordogne à hauteur de 15% ;
- **établit** le plan de financement comme défini ci-dessous :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
ROUTE DE FOSSEMAGNE (LAGARDE & LARONZE)	53 250,00 €	Contrat de territoire 15%	10 720,50 €
RUE DE LA SALLE POLYVALENTE (LAGARDE & LARONZE)	18 220,00 €	TOTAL	10 720,50 €
		Autofinancement	60 749,50 €
TOTAL	71 470,00 €		71 470,00 €

- **demande** à Monsieur le Maire de procéder aux démarches administratives nécessaires pour l'obtention de ces subventions, pour un début des travaux dans le courant du 1^{er} semestre 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

le 17 février 2023

Le Maire, Claude SAUTIER



Certifié exécutoire,

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le 17 FEV. 2023